

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne. 30
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 JUILLET

A LA CHAMBRE

La Chambre a repris hier la discussion du projet de loi relatif aux délégués mineurs. Quand je dis « la Chambre » je sacrifie à l'usage, car il n'y a pas, en séance, plus d'une centaine de députés bâillant, s'étirant, s'épongeant, dormant et ronflant. Décidément les séances du vendredi n'ont pas de succès.

Excellent discours de M. de Clerq qui a critiqué avec une grande force d'argumentation l'institution des délégués mineurs.

On sait que le projet de loi tend à placer les propriétaires de mines et les ingénieurs sous la surveillance et le contrôle des ouvriers. A l'autorité légitime du patron sur l'ouvrier, on tend à substituer l'autorité de l'ouvrier sur le patron.

Dans ces conditions, il semble du moins que la responsabilité du patron, en cas d'accident, devrait être singulièrement atténuée. Eh ! bien, non. Un autre projet de loi rend l'exploitant responsable même de l'imprudence de la victime. Contrairement à toutes les règles de notre droit, c'est lui, défenseur, qui devra prouver l'imprudence. La présomption est contre lui. Jusqu'à preuve contraire faite par lui, il est réputé coupable et responsable.

En résumé, l'ouvrier a la police de la mine, et l'exploitant a l'entière responsabilité des accidents.

C'est le renversement des droits et des rôles, le bouleversement des notions de la justice, le déchaînement des antagonismes entre le capital et le travail, c'est-à-dire l'anarchie.

Nous en sommes aujourd'hui au socialisme légal, le plus redoutable des socialismes, car il a la loi et les pouvoirs publics pour complices.

Où s'arrêtera-t-on dans cette voie ? Au point précis où mourra la République.

Le salut — les événements le prouvent

chaque jour — est non pas dans l'amélioration, mais dans la mort du régime républicain.

Après rejet du quatrième paragraphe de l'article 1^{er} du projet de la Commission, par 339 voix contre 230, la deuxième partie de l'amendement Basly-Camélinat accepté par la Commission, a été repoussée par 273 voix contre 241.

L'article premier, à la suite de ces votes, a été renvoyé à la Commission.

La discussion du projet est interrompue.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les ministres, réunis en conseil, ont longuement discuté la question d'un nouvel impôt sur les alcools. Ils ont décidé de soumettre cette question à l'examen d'une commission formée des directeurs des quatre ministères compétents.

Toutefois, un membre de la droite, M. Delisse-Engrand, a pris en main la défense des intérêts de notre agriculture. Il a soumis à la Chambre une proposition tendant à empêcher notre région du Nord d'être envahie par l'alcool allemand. Le Parlement allemand étudie, en effet, une proposition tendant à élever la prime d'exportation de l'alcool. Il est donc indispensable de prévenir l'effet de cette prime et d'empêcher l'envahissement de nos marchés du Nord par les alcools belges et allemands surtout. M. Delisse-Engrand a demandé que le droit d'entrée fût élevé à 60 fr. par hectolitre. L'urgence de cette proposition a été votée.

La loi sur les sucres est venue en discussion au Sénat. Malheureusement nos « bons sénateurs » manquaient à l'appel. Le président a dû suspendre la séance après avoir constaté que les bancs de la commission et des ministres étaient vides. En attendant les grandes vacances, nos honorables s'en octroyent de petites.

LA DÉNONCIATION DU CONCORDAT
 La commission du Concordat a adopté le texte suivant du titre premier de la proposition Boisset :

« Article 1^{er}. — La République respecte tous les cultes.

» Elle n'accorde à aucun d'eux ni subventions pécuniaires, ni délégations, ni privilèges.

» Art. 2. — La loi du 18 germinal an X, connue sous le nom de Concordat, est abrogée.

» Cette abrogation sera notifiée au Pape suivant les formes et usages diplomatiques.

» Art. 3. — Les articles organiques du 26 messidor an IX, promulgués en même temps que le Concordat, en vue d'en assurer l'exécution, sont abrogés.

» Art. 4. — Sont également abrogés : les décrets du 23 ventôse an XII sur les séminaires ; le décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques ; la loi du 2 janvier 1817 sur les établissements ecclésiastiques, et généralement toutes les lois, tous les décrets, règlements, arrêtés et dispositions quelconques contraires à la présente loi.

» Art. 5. — A partir de la promulgation de la présente loi, les départements et les communes rentreront en pleine possession et jouissance de leurs immeubles actuellement affectés au service d'un culte ou au logement de ses ministres ou des congrégations religieuses.

» Art. 6. — Les biens mobiliers et immobiliers des fabriques, des séminaires et des consistoires appartenant aux communes sur le territoire desquelles se trouvent placés lesdits immeubles.

» Art. 7. — Les communes représentées par leurs conseils municipaux pourront louer les édifices communaux aux associations religieuses ou syndicats religieux, tels que les définissent et les régulent les articles 9 et 10 ci-après, mais sous le contrôle et avec l'approbation de l'Etat tant au point de vue du prix de la location qu'au point de vue de sa durée.

» Art. 8. — Les ministres des cultes actuellement en fonctions et à ce titre salariés

par la République recevront une pension personnelle et viagère de 4,000 francs par an, s'ils sont âgés de plus de cinquante ans au jour de la promulgation de la loi.

» Les autres, pourront sur leur demande, recevoir une allocation une fois payée dont le maximum sera de 800 fr.

» Art. 9. — Les citoyens appartenant à un même culte religieux pourront se constituer librement en syndicats ou en associations religieuses, même au nombre de plus de vingt personnes, sans l'autorisation du gouvernement.

» Ces associations devront se renfermer rigoureusement dans l'objet même pour lequel elles auront été constituées, à peine de dissolution légalement prononcée contre l'association et de perte de la qualité de Français pour chacun de ses membres.

» Art. 10. — Les syndicats religieux seront régis par les dispositions de la loi du 24 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Tel est le titre I^{er} ; le titre II, fixant le régime des congrégations religieuses, n'a pas encore vu le jour, l'accord n'ayant pu se faire sur le régime plus ou moins tyrannique que l'on imposera aux congrégations religieuses.

Pour le moment, nous nous trouvons donc en face de dispositions qui prononcent purement et simplement, et aux caprices d'un seul, l'annulation d'un contrat bilatéral signé par deux puissances et qui édictent la spoliation tant des biens que des indemnités garantis au clergé de France par de solennels engagements.

Quel que soit le peu de confiance que nous inspiront les Chambres républicaines, nous espérons qu'il ne s'y rencontrera pas une majorité pour ratifier un pareil projet qu'on ne saurait inscrire au Bulletin des lois sans ajouter un nouveau crime à l'actif de la Révolution.

La commission s'est ajournée à mercredi prochain.

Aura-t-on la guerre ?
 C'est le titre d'une brochure que publie le

29 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Bemmo était, comme d'ordinaire, assis devant sa porte pendant que sa femme travaillait. Pacarius alla vers lui :

— Est-ce toi qui m'as appelé ?
 — Non. Pourquoi cela ?
 — Parce j'ai entendu prononcer mon nom. Quelqu'un a crié vers moi ; j'en suis sûr.
 — Tu te seras trompé, car il n'y a personne maintenant dans la forêt.
 — Comment le sais-tu ?
 — J'ai vu tout le monde partir.
 — Mais, chez toi, insista Pacarius, n'aurais-tu pas un hôte ?
 — Non, dit froidement Bemmo.
 Le tzigane le regarda fixement.
 — Bemmo, on m'a appelé. La voix sortait d'ici.
 — Bah ! il est si facile de se faire illusion.
 Pacarius savait que l'aubergiste avait certaines relations avec les « bétysars », et leur rendait parfois le service de garder leurs captures.
 — Tu essayes de me tromper. Je jurerais que

tu es un hôte... ou peut-être un prisonnier.
 — Qu'est-ce que cela te fait ? dit l'aubergiste.
 — S'il m'appelle, c'est qu'il me connaît, et j'ai intérêt à savoir son nom.
 — Eh bien ! oui, reprit Bemmo avec un mouvement d'épaules, j'ai un prisonnier ; mais il ne peut t'intéresser en rien. Ce qui le concerne passe bien au-dessus de ta tête... et de la mienne.
 — Oh ! oh ! répondit Pacarius... et tu l'as arrêté ?
 — Je n'ai pas agi par moi-même, c'est une mission dont on m'a chargé... Il paraît qu'il y a des raisons d'État là-dessous... puisque c'est un soldat...
 — Un soldat ?
 — Oui, un capitaine de honveds. Il a belle mine, ma foi.
 Les yeux de Pacarius brillèrent. Une lumière se fit dans son esprit.
 — Son nom ? dit-il brusquement.
 — A quoi bon ? cela ne t'apprendra rien.
 — Je tiens à le savoir.
 — En quoi le baron Dienyi peut-il t'intéresser ? Pacarius se redressa ; la colère et l'indignation allumèrent sa physionomie ; une résolution soudaine se manifesta dans son geste.
 — Le baron Dienyi ! Bemmo, qu'as-tu fait là ? Mène-moi vers lui au plus vite, sans perdre une minute. Je veux le voir à l'instant même.

— Pour cela, non, répondit Bemmo d'un ton décidé. Tu en sais assez, tu en sais trop peut-être. Je ne ferai rien de plus.
 Le tzigane s'approcha tout près de Bemmo et le regarda avec autorité.
 — Je veux le voir et j'entends que tu me conduises de suite près de lui.
 Pour toute réponse, l'aubergiste leva de nouveau les épaules.
 Pacarius vit bien qu'il ne le déciderait pas aisément à lui accorder ce qu'il lui demandait. Il se résolut à user de tous les moyens qui étaient en son pouvoir.
 Il recula d'un pas, entr'ouvrit son manteau et, faisant tourner le chaton de sa bague qu'il tenait cachée sous ses doigts, il tendit une main vers Bemmo, en lui indiquant de l'autre le rabis qui étincelait.
 Bemmo se leva. Ses yeux s'ouvrirent dans une expression de surprise ; ses bras retombèrent le long de son corps. Il fut un instant sans trouver de paroles ; puis il balbutia :
 — Comment, c'est toi... c'est toi qui es...
 — Oui, fit simplement Pacarius.
 La réflexion succéda immédiatement à l'étonnement chez Bemmo.
 Ses raisonnements étaient toujours simples. Il se demandait : Où est mon intérêt ? Et quand il avait élucidé cette question, il y conformait ses

actes sans embarras. Sa conscience était un terrain vague que tous les passants pouvaient fouler à loisir. Or, il était pour lui du plus haut intérêt d'être bien avec le voltrode tzigane. Il savait que cette dignité restait ordinairement secrète et qu'il fallait une circonstance grave pour qu'elle fût révélée. Lâche et faible comme il l'était, se livrant à tous ceux qui pouvaient servir sa fortune, il se courba devant le Tzigane :
 — Je ne savais pas... fit-il. C'est un grand honneur !...
 Pacarius l'interrompit.
 — Maintenant, conduis-moi vite à la prison.
 — Je le voudrais bien... Mais... je n'ose pas y aller.
 — Pourquoi donc ?
 — Parce que le capitaine est furieux et que, s'il me voit, j'ai tout à craindre de sa colère.
 — Qu'à cela ne tienne ! Indique-moi l'endroit où tu l'as renfermé, et j'irai le trouver seul.
 — Je l'avais pourtant bien soigné, continua Bemmo d'un air doux. Je lui avais préparé un lit, un dîner, j'ai eu des égards pour lui ainsi qu'on me l'avait recommandé, et si son cheval n'était pas mort...
 — Encore une fois, dépêchons-nous ! s'écria Pacarius que ces lenteurs exaspéraient. Viens avec moi, ou montre-moi le chemin.
 — Mais s'il échappe ? dit encore Bemmo.

capitaine Rouyer; et sa conclusion est que la paix est imposée à l'Allemagne tant que vivra le czar Alexandre.

S'il faut en croire une autre brochure: *Pas d'Angleterre*, ce ne serait pas contre la blonde Gretchen, mais contre la perfide Albion que nous devrions tirer l'épée.

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de mettre les deux auteurs d'accord en ne guerroyant ni avec l'une ni avec l'autre, — ou bien en les faisant battre ensemble?

DÉPENSES SCOLAIRES

Le ministre de l'instruction publique vient, par une circulaire, d'inviter les préfets à consulter les conseils départementaux sur la question du maintien ou de la création des écoles communales.

« Il leur appartient toujours, dit le ministre, d'autoriser une commune à se réunir à une commune voisine pour l'entretien de l'école, d'approuver la suppression d'une de ces écoles de filles facultativement créées dans des communes de moins de 500 âmes, la fusion de deux écoles, l'adjonction à l'une d'elles d'une classe enfantine remplaçant une école maternelle, ou enfin la réduction du nombre de classes d'une école, là où le cours complémentaire ou l'école primaire supérieure ne réunirait plus un nombre d'élèves justifiant la dépense. Pour toutes ces mesures, soient qu'elles vous soient proposées par les conseils, soit que l'autorité académique ou votre propre administration en ait pris l'initiative, je vous prie, monsieur le préfet, de ne pas manquer de consulter, en temps opportun, le conseil départemental. »

Ceux qui savent lire entre les lignes s'apercevront que, dès maintenant, l'ère des réductions a sonné: ceci n'a rien d'étonnant, étant donné les sacrifices exagérés, nous pourrions dire insensés, que certaines communes pauvres ont cru devoir foire pour créer de nouvelles écoles.

Dans sa séance du 3 juin 1887, le conseil d'hygiène publique et de salubrité a appelé l'attention du préfet de police sur les dangers pouvant résulter, pour la santé des personnes qui s'en servent, de l'emploi de crayons de couleur contenant du minium, du chromate de plomb et du sulfure de mercure.

Ces crayons étant très répandus dans les établissements d'instruction publique, M. les chefs de ces établissements sont invités à veiller à ce que les élèves n'en fassent plus usage.

ÉTRANGER

Avant-hier soir, un violent orage a sévi sur presque toute la haute Italie.

Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie à Venise.

LE PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE

Le docteur Mackenzie a fait avec succès

une opération au prince impérial d'Allemagne, en ce moment à Londres.

L'excroissance qui se trouvait dans la gorge du Kronprinz a été enlevée presque entièrement, de sorte que le docteur Mackenzie pense qu'une nouvelle opération ne sera pas nécessaire.

A la suite de l'opération, un envoyé est parti immédiatement pour Berlin, emportant le morceau de chair enlevé au larynx du prince impérial.

Le prince, depuis son arrivée à Londres, a pris un petit froid qui lui a congestionné légèrement la gorge, mais autrement sa santé est excellente.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} juillet.

Toujours la même incertitude sur le marché: 3 0/0, 80.82; 4 1/2 0/0, 108.60.

Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires. L'action se négocie à 1.375.

Une dépêche adressée de Londres à l'Agence Fournier est arrivée hier en Bourse annonçant le succès de l'émission d'actions de la société des mines d'or de la Indiana. Les souscriptions versées chez MM. Martin et compagnie sont considérables. Nous en ferons connaître le chiffre demain. Chez les « Jobbers » (marché en Banque) on cote déjà une prime. A ceux de nos lecteurs qui voudraient profiter du délai extrême, nous rappelons que les souscriptions sont reçues à la Banque d'Escompte.

L'émission est à la portée de toutes les bourses, puisqu'il suffit de verser une livre sterling (25 fr. 25) en souscrivant. Les autres versements sont ainsi échelonnés:

A la répartition, 25 fr. 25; deux mois après la répartition, 37 fr. 85; quatre mois après la répartition, 37 fr. 90; en tout, 126 fr. 25.

La situation de la Compagnie d'Oranges du Soleil-Vie est des plus prospères. Son compte de profits et pertes se solde en augmentation de 61,510 fr. sur le report de l'année dernière. La réserve de prévoyance est de 51,145 et la réserve statutaire d'environ 500,000 fr.

La Société générale est ferme à 455.

L'action de Panama se cote 388, les obligations des diverses séries sont bien tenues notamment celles du dernier emprunt 6 0/0.

La Banque d'Escompte est demandée à 470. Nos chemins de fer sont bien tenus.

Nouvelles militaires.

LE CONTINGENT DE LA CAVALERIE

L'appel des jeunes soldats du contingent affectés à l'arme de la cavalerie est fixé au 30 octobre prochain, c'est-à-dire après les grandes manœuvres.

On avait primitivement fixé cet appel au 3 octobre.

Le général Boulanger, sur sa demande, a été autorisé à rejoindre son poste à Clermond-Ferrand seulement le 10 juillet.

LE COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DE LA DÉFENSE DE PARIS

Le général Bressonnet, qui abandonne le commandement du 47^e corps à Toulouse pour reprendre l'importante fonction de directeur du comité du génie, va se consacrer à la transformation de l'armement des places de l'Est et aux essais de coupes mobiles cuirassées.

Il est, dès à présent, désigné pour prendre, vers le 15 novembre, le commandement supérieur de la défense de Paris, en remplacement du général Thibaudin, qui, à cette date, passera dans le cadre de réserve.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

NOS FÊTES MUSICALES

Tout est prêt: les arcs de triomphe sont élevés, les dernières décorations sont en place et la Ville attend les invités et les nombreux étrangers qui doivent venir à nos fêtes, disposés à faire à chacun le meilleur accueil.

Tous les hôtels de Saumur, grands et petits, sont retenus, et tous, pour répondre aux demandes qu'ils ont reçues, ont organisé dans divers quartiers des chambres à coucher et de véritables dortoirs. L'industrie de Saumur n'ayant pu y suffire, le commerce angevin a été appelé à compléter la literie.

La banlieue profitera également de ce concours exceptionnel de visiteurs. Saint-Florent, le Pont-Fouchard, la Croix-Verte, etc., sont assurés de donner abri à cet excédent de population, et ceux qui prendront l'une de ces directions ne seront pas les plus mal partagés, bien au contraire.

Nos fêtes musicales commencent ce soir samedi, à neuf heures, par une grande Retraite aux flambeaux qui partira de la rue de Rouen, près la gare d'Orléans, suivra la ligne des ponts et parcourra les voies principales.

Cette Retraite sera exécutée par les trois musiques de notre ville: écoles communales, Harmonie Saumuroise et Municipale. Chaque musicien sera coiffé d'un chapeau lumineux.

Des cavaliers de l'École et la compagnie de pompiers prêteront leur concours à cette première fête.

Pendant la marche, comme nous l'avons dit, il y aura grand divertissement pyrotechnique.

L'Harmonie Saumuroise fera entendre ce soir, pendant la Retraite aux flambeaux, les morceaux suivants, mis à l'étude depuis un certain temps, en prévision de cette solennité:

En revenant de la Revue;
Le Refrain des Montagnards.

La bannière de l'Harmonie Saumuroise, fruit de la souscription ouverte dans notre ville, est arrivée hier à sa destination.

La commission du Concours, qui a si bien fait les choses, et a su multiplier les décors avec tant de goût et d'à-propos, espère que les habitants voudront bien rehausser l'éclat des fêtes en décorant leurs maisons des couleurs nationales, dans cette solennité essentiellement artistique. Nous som-

me convaincu que cet appel sera entendu et que chacun se rendra au désir exprimé par les organisateurs du premier concours musical qui ait lieu dans notre cité.

mes convaincu que cet appel sera entendu et que chacun se rendra au désir exprimé par les organisateurs du premier concours musical qui ait lieu dans notre cité.

Les premières sociétés musicales arriveront à Saumur demain matin, à neuf heures, gare d'Orléans. Les divers trains se succédant jusqu'à 4 heures 1/2 (État et Orléans) amèneront les autres sociétés. Celles arrivant en dernier lieu prendront immédiatement leur place pour le défilé.

Avis important

Les personnes qui se présenteront aux divers guichets des lieux de réunions sont priées d'avoir à la main la monnaie nécessaire pour payer leur ticket, les receveurs ne pouvant prendre le temps de rendre à chacun.

Ville de Saumur

CONCOURS

D'Orphéons, d'Harmonies et de Fanfares

Sous la présidence de M. SELLENICK, ancien Chef de musique de la Garde Républicaine.

Aujourd'hui samedi 2 juillet 1887, à 9 heures du soir,

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Par la Musique des Écoles communales, l'Harmonie Saumuroise et la Musique Municipale, avec les concours de l'École de cavalerie et de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

Départ, route de Rouen, hôtel de la Poste

DIMANCHE 3 JUILLET

A 1 heure 1/2 du soir, ROUTE DE ROUEN, Réunion de toutes les Sociétés.

A 2 heures, Départ du Cortège qui traversera la ville dans l'ordre suivant:

- Piquet de cavalerie.
- La Musique Municipale de Saumur.
- La Chorale du Mans (Orphéon).
- L'Union Musicale de Châtelleraud.
- La Municipale de Langeais.
- La Lyre Fontenaisienne.
- La Fanfare de Luynes.
- La Municipale de Vallée.
- La Municipale de Baugé.
- La Philharmonique de Chalognes.
- L'Union Musicale de Civray.
- La Fanfare de Bréhémont.
- La Sainte-Cécile d'Airvault.
- L'Union Vendômoise.
- La Sainte-Cécile de Vihiers.
- La Fanfare de Courdemanche.
- La Sainte-Cécile d'Angers (Orphéon).
- La Fanfare Pannetier de Brissac.
- Les Enfants du Boulevard de Doulon.
- La Municipale d'Ecommoy.
- La Fanfare de Châteaubriant.
- L'Union de Vovray.
- La Municipale de Corné.
- La Fanfare de la Chapelle-Saint-Martin.
- La Fanfare de Faye.
- La Fanfare des Rosiers.
- L'Avenir de Châteaubriant (Orphéon).
- La Municipale de Montreuil-Bellay.
- L'Union de Vallières-les-Grandes.
- La Patriote du Pont-de-Bresne.
- L'Union Musicale de Restigné.
- La Fanfare de Bourgueil.
- L'Harmonie de Doué-la-Fontaine.
- La Fanfare de Turquant.
- La Fanfare de Saint-Nicolas-Je-Bourgueil.
- La Fanfare d'Avoine.
- La Fanfare de Ballée.
- La Fanfare de Chabouray.
- La Société Musicale de Vernouil.
- La Lyre Républicaine de Vihiers (Orphéon).
- La Fanfare de Huismes.
- La Fanfare de Varrains.
- La Municipale de Longué.
- L'Harmonie de la Doule d'Angers.
- La Véronnaise de Savigny.
- La Châtelleraudaise.
- La Municipale de Parnay.
- La Fanfare de Saint-Georges-les-Sept-Voies.
- La Municipale de Dollon.
- La Fanfare d'Allonnes.
- L'Harmonie Saumuroise.
- Piquet de cavalerie.

Les musiques scolaires ne feront pas partie du défilé.

A 3 heures, ÉCOLE DES RÉCOLLETS, CONCOURS DES MUSIQUES SCOLAIRES: musique du Bataillon scolaire de Bressuire, musique du Bataillon scolaire de Doué, et musique des Écoles communales de Saumur.

A la même heure, CONCOURS D'EXÉCUTION pour toutes les autres sociétés.

A 8 heures 1/2 du soir, FÊTE DE NUIT, CARRIÈRE DU CARROUSEL DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

GRAND FESTIVAL
3,000 EXÉCUTANTS
Pièces d'artifice, éruption volcanique, embrasement général.

LUNDI 4 JUILLET

A 8 heures du matin, CONCOURS DE LECTURE A VUE.

A 10 heures, CONCOURS DE SOLI.

A 1 heure, SALLE DU THÉÂTRE, CONCOURS D'HONNEUR.

— Sois tranquille. Je me charge de tout.
— Fais donc comme tu l'entends, reprit Bemmo philosophiquement. Après tout, j'ai fait ce que j'ai pu, et le reste ne me regarde pas. Je dirai qu'il s'est sauté malgré moi.

Il tira une grosse clef de sa poche et la tendit à Pacarius, en disant à sa femme d'accompagner le tzigane jusqu'à la porte de la prison. Après quoi il se rendit prudemment dans une des cachettes de l'auberge.

Pacarius, conduit par l'hôtesse, traversa la salle d'entrée et le corridor.

— C'est là, lui dit la femme en indiquant la porte du cachot.

Puis elle se retira vite, en longeant les murs, d'un pas fuyant qu'on entendait à peine.

Le tzigane était saisi d'émotion à la pensée qu'il allait délivrer André. André! celui qu'aimait Irène! Il devinait l'angoisse du jeune homme et, tout en enfonçant la clef dans la serrure, d'un cri joyeux, il se fit reconnaître à lui.

— Prenez courage! c'est moi! c'est Pacarius!
— Dieu soit loué!

La clef grinça, mais n'ouvrit pas encore sous la main inexpérimentée du tzigane.

— Hélas! continue la voix d'André, il est trop tard, tout est fini!

Il ajouta vivement:

— Avant tout, Pacarius, dis-moi qu'elle beure il est.

— Près de six heures.

La porte roula sur ses gonds, et Pacarius se trouva devant André qui était debout et frémissant.

— Vous êtes libre, monsieur le baron.

André eut un tressaillement. Cette joie, succédant à une douleur si intense, fit passer sur ses traits une contraction rapide, plus voisine encore de la souffrance que du plaisir. D'un geste charmant, plein de franchise et de vivacité, il tendit ses deux mains en avant:

— Merci, Pacarius, lui dit-il.

Pacarius, ému, s'inclina. Alors André, oubliant volontairement la distance qui les séparait, se pencha vers le tzigane et l'embrassa.

Pacarius était troublé jusqu'au fond du cœur: sa mélancolie habituelle fut éclairée comme d'un rayon. Ses yeux se remplirent de larmes et il murmura:

— Vous êtes bon, vous êtes généreux!... Pacarius vous sera dévoué toute sa vie!

Mais déjà André, revenu à une autre pensée, s'élançait hors du cachot et franchissait le corridor à grandes enjambées. Quand il arriva dehors, suivi de près par Pacarius, il remarqua avec douleur qu'il faisait déjà sombre. Il jeta les yeux autour de lui.

— Que faire? se dit-il à mi-voix. Je n'ai plus de

cheval, ce serait folie d'essayer...

Mais nonobstant cette folie, il faisait déjà un mouvement pour reprendre à pied la route de Saint-Martin, lorsque Pacarius l'arrêta:

— Attendez encore un instant, monsieur le baron. Il me vient une idée.

— Laquelle?

— J'ai des amis dans la forêt qui pourront peut-être vous être utiles.

Et avant qu'André ait eu le temps de répondre, le tzigane s'était élancé dans un des sentiers du bois et avait disparu.

Mais André était trop impatient pour rester inactif, et foyant la funeste auberge qui pouvait encore cacher quelque guet-apens, il s'élança dans la forêt.

(A suivre.)

Minuit, sur le boulevard.

Un mendiant demande la charité à un passant.

— Vous n'avez pas honte, dit celui-ci, de mendier à pareille heure?

— Mais, monsieur, je mendie aussi le jour.

Sous le péristyle de la Bourse:

— Comment! vous appelez cet homme-là: mon ami?

— Oh! je lui dis: mon ami, comme je dirai: ma parole d'honneur; ces mots-là n'engagent à rien.

A 4 heures, CARRIÈRE DU CARROUSEL, DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES. — Exécution des morceaux ayant obtenu le 1^{er} prix au Concours d'honneur.

A 8 heures 1/2, Illumination du Square.

A 9 heures, GRAND FEU D'ARTIFICE sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

LA FANFARE DE VARRAINS

L'arrêt de dissolution de la Fanfare de Varrains, qui avait été pris à la veille des processions de la Fête-Dieu, vient d'être levé.

Par un second arrêté préfectoral, sur la présentation d'un nouveau règlement, signé des sociétaires, la Fanfare de Varrains est reconstituée et prendra part à nos fêtes musicales.

C'est très bien; mais il est probable que chacun des signataires de ce dernier règlement ne s'est pas interdit le droit de donner son concours individuel à toute réunion qui lui conviendra, religieuse ou autre.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Fêtes musicales à Saumur

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans informe le public qu'à l'occasion de la Fête musicale qui aura lieu à Saumur les 3 et 4 juillet, un train spécial partira de Saumur le 3 juillet et s'arrêtera à toutes les stations comprises entre Saumur et Tours.

Départ de Saumur à 11 heures 30 du soir. — Arrivée à Tours à 1 heure 10 du matin (soit du 3 au 4 juillet).

Le train 4409, partant de Saumur à 10 heures 40 du soir, s'arrêtera exceptionnellement à toutes les stations entre Saumur et Angers, les 3 et 4 juillet.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

CONCOURS MUSICAL A SAUMUR

TRAINS SPÉCIAUX

L'administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion du Concours musical qui aura lieu à Saumur, le dimanche 3 juillet 1887, les mesures suivantes seront prises pour assurer le transport des voyageurs :

1^o Le train périodique n° 42, qui part de Thouars à 8 heures 35 matin, sera mis en circulation le dimanche 3 juillet 1887, entre Thouars et Montreuil-Bellay;

2^o Deux trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 juillet 1887, entre Saumur (Orléans) et Thouars, et entre Saumur (Etat) et Château-du-Loir.

Départ pour la ligne de Thouars de Saumur (Orléans) et Saumur (Etat), 11 heures du soir.

Pour la ligne de Château-du-Loir: Saumur (Etat), 11 heures du soir; Saumur (Orléans), 11 heures 19 du soir.

GRANDE COURSE DE M. ET M^{lle} LEJEUNE A SAUMUR

Demain dimanche, M. Lejeune, le cou-

reur angevin bien connu, fera une grande course sur le Chardonnet. Il s'engage à parcourir une distance de vingt-cinq kilomètres en cinquante minutes.

M^{lle} Lejeune franchira, elle aussi, une distance de dix kilomètres en vingt-cinq minutes.

La course aura lieu à cinq heures précises.

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

On lit dans le *Gaulois* :

« L'état major général du ministère de la guerre a fixé au dimanche 11 septembre la grande revue des troupes du 9^e corps, renforcé par la brigade d'infanterie de marine, le 2^e régiment de pontonniers et la brigade de cuirassiers, non endivisionnée.

» Les missions des officiers étrangers assisteront à ces manœuvres qui s'exécuteront entre Parthenay et Thouars.

» Le général Ferron ira inspecter les troupes qui seront sous le haut commandement du général Carrey de Bellemare, ayant sous ses ordres trois généraux de division et dix généraux de brigade.

» Les manœuvres du 9^e corps mettront en mouvement 34,000 hommes de toute arme. »

ACCIDENT AU CHAMP DE MANŒUVRES D'ANGERS

Hier, deux pelotons de cuirassiers se sont heurtés sur le champ de manœuvres.

Le lieutenant André et un soldat ont été grièvement blessés. Plusieurs chevaux sont également blessés.

MANŒUVRES AU CAMP DU RICHARD

Le 32^e et le 66^e de ligne sont partis de Tours hier, à 4 heures de l'après-midi, pour le camp du Richard, où ils vont exécuter des manœuvres de concert avec le 133^e de ligne et le 8^e bataillon de chasseurs.

Le 32^e et le 66^e rentreront à Tours demain matin.

UN BON EXEMPLE

Nous lisons dans le *Matin* :

« Bruxelles, 30 juin. — La commission des théâtres qui a fait une enquête sur les différentes salles de spectacle a décidé que le théâtre des Galeries Saint-Hubert ne pourra plus se rouvrir à cause des dangers d'incendie qu'il présente pour les spectateurs et les maisons voisines.

» La même commission a notifié à tous les directeurs de théâtres qu'ils sient à adopter le procédé des décors incombustibles adopté depuis plusieurs années à la Monnaie, faute de quoi ils verraient leurs portes fermées par ordre. »

Et la commission des théâtres de Tours, ajoute le *Journal d'Indre-et-Loire*, finira-t-elle par se montrer et par agir ?

Et s'il est vrai que ladite commission n'est qu'un canard de l'*Union libérale*, M. le préfet et M. le maire de Tours auront-ils à cœur de se préoccuper des dangers que le public court dans les théâtres de Tours ?

LONGUÉ. — La paroisse de Longué était en fête, mardi 28 juin; les rues étaient pa-

voisées, enguirlandées et fleuries, et les habitants se pressaient avec joie et avec toutes les marques d'une vive sympathie au passage d'un religieux cortège, disons le mot, d'une procession: la croix, les bannières, un nombreux clergé en habit de chœur, entourant M^{re} Chesneau, vicaire général, la musique du Petit Séminaire Mongazon et son supérieur M. l'abbé Ledoyen, et par derrière, au rang d'honneur, le héros de la fête, M. le curé de Longué, portant un cierge allumé, comme le jeune prêtre qui va monter à l'autel pour la première fois. C'était la cinquante-neufième de M. l'abbé Massonneau, ordonné prêtre en 1837.

A cette fête anniversaire ont pris part non seulement les confrères et condisciples de l'abbé Massonneau, mais toute la population de Longué, depuis si longtemps associée, dans la joie ou dans l'épreuve, à la vie toute de dévouement de son vaillant et vénéré curé.

UNE MÈRE QUI TUE SES ENFANTS

A La Mothe-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres), la femme du sieur Métayer, coiffeur, a dans un accès de folie tué ses deux enfants.

Elle a ensuite tenté de se suicider en se coupant la gorge.

La gendarmerie vient de l'arrêter.

ÉPIDÉMIE A VENDÔME

Une épidémie d'un caractère typhique a été signalé au 40^e régiment de chasseurs à cheval, à Vendôme, dit la *Petite France*.

Des mesures ont été prises immédiatement pour faire désinfecter les casernes, et on recherche un terrain pour faire camper les escadrons atteints.

On lit dans la Touraine :

« La *Patrie* annonce que M. Jacques Siegfried, banquier, à Paris, met sa maison de banque en liquidation. Cette nouvelle, donnée par notre confrère, nous étonne d'autant plus que M. Siegfried vient d'acheter le château de Langeais. »

LE PRIX DU PAIN AU MANS

La municipalité du Mans communique la note suivante aux journaux de cette ville :

« Le sénateur-maire du Mans donne avis qu'à partir du 4^{er} juillet, le prix du pain de 3 kil. sera fixé à 4 fr. et celui de 4 kil. 500 à 0 fr. 50. »

LE REPAS DU MATIN

L'habitude de manger au saut du lit n'est pas générale. La nature en fait une loi aux enfants, aux convalescents et aux personnes délicates, mais l'adulte bien portant peut s'en dispenser. Ils ne sont pas rares les individus qui laissent s'écouler plusieurs heures entre le moment du réveil et celui de la réfection; les occupations particulières de chacun jouent à cet égard le plus grand rôle: l'employé pressé d'arriver à son bureau avant le premier omnibus, le médecin attendu chez ses malades, l'ouvrier se rendant à son atelier ne peuvent songer à se lever aux mêmes heures que le journaliste noctambule, l'avocat consultant, le petit rentier oisif. Chacun fait comme il peut.

A celui qui est libre de faire comme il veut nous déclarons que le premier déjeuner est une bonne chose. Qu'il se compose d'un morceau de pain trempé dans du vin pur, comme l'aristocrate des anciens Grecs, qu'il consiste en une simple croûte, rappelant le *jentaculum* des Romains, — qu'il soit fait d'une grosse soupe de maçon, d'une tasse de moka parfumé, d'un bol de café au lait ou de deux doigts de chocolat — le repas léger du matin a droit à l'approbation de l'hygiéniste.

LE PROGRAMME DU CONCOURS

Le **Programme général** du Concours musical de Saumur est en vente chez MM. Milton, Guillemet, Javaud et Dézès, libraires, chez tous les marchands de journaux, chez M^{me} Mercier-Fischer, etc.

Prix : 0,25 centimes.

QUAI DE LIMOGES

GRAND MUSÉE D'ANATOMIE

Visible pour les adultes

350 SUJETS CÉROPLASTIQUES

Chefs-d'œuvre représentant les différents états de la créature humaine depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Prix d'entrée : 50 centimes; les militaires paient demi-place.

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'*Eau de Saint-Galmier* — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'*Eau de Vals* 0 fr. 50 c. la bouteille.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, sera transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

- PALAIS-ROYAL** Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
 - PALAIS-ROYAL** Maroquinerie fine et ordinaire.
 - PALAIS-ROYAL** Bois sculpté, articles suisses.
 - PALAIS-ROYAL** Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.
 - PALAIS-ROYAL** Peignes riches et ordinaires.
 - PALAIS-ROYAL** Articles de fumeurs, cuir et métal.
 - PALAIS-ROYAL** Lunettes et pinces-nez, étuis.
 - PALAIS-ROYAL** Eventails et écrans.
 - PALAIS-ROYAL** Timbres caoutchouc.
- MEILLEUR MARCHÉ**
Que partout ailleurs
PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT								LIGNE D'ORLÉANS																								
SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS				SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR.				ANGERS — SAUMUR — TOURS																				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Mixte soir												
Saumur (Orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur (Orl.)	6 53	»	4 16	»	8 34	Saumur (Orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 53	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30				
Saumur (Etat)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur (Etat)	»	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	La Ménitré	»	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56		
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 33	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	Les Rosiers	»	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 23	»		
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	St-Clément	»	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»		
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 03	11 11	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 28	5 10	10 10	Noyant-Méon	»	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43	St-Martin	»	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»		
Montreuil (a)	»	7 24	9 14	11 22	»	4 46	9 03	le Vaudelnay	»	7 43	9 40	5 11	5 17	10 11	Chât.-d-Loir	»	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	Saumur (a)	»	»	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19
— (dép.)	»	7 30	9 20	11 28	»	4 52	9 09	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22	— (dép.)	»	»	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24								
Thouars	»	7 37	9 27	11 35	»	4 59	9 16	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31	Varennes	»	»	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»								
Loudun	»	7 45	9 35	11 43	»	5 07	9 24	— (dép.)	»	»	»	»	»	Port-Boulet	»	»	»	8 12	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43									
Poitiers	»	7 53	9 43	11 51	»	5 15	9 32	— (dép.)	»	»	»	»	»	Langeais	»	»	»	8 20	10 19	1 23	5 46	7 59	11 09									
														Tours	»	»	»	8 28	10 27	1 31	5 54	8 12	11 22									

Etudes de M^e Louis ALBERT, avoué licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire), et de M^e LOYAU, notaire à Avoine (Indre-et-Loire).

VENTE

PAR LICITATION

Aux enchères publiques, Entre majeurs et mineurs, DU

CHATEAU DE PARNAY

ET SES DÉPENDANCES

Consistant notamment en : Servitudes diverses, Terrasse ayant une magnifique vue sur la Loire, Chapelle, Serres, très belles Caves, Jardin anglais, Potager, Verger, Maison de closier, Clos de vignes, Terres labourables, Bois taillis, Prés, Pâturage et Quetiers, situés commune de Parnay,

DE LA

PROPRIÉTÉ DE MARCONNAY

ET SES DÉPENDANCES

Sises communes de Parnay et de Souzay;

DE DIVERS AUTRES IMMEUBLES

Consistant en : Prés, Terres et Pâturages, situés dans l'île de Souzay; — Pièces de Terres, Vignes et Bois taillis, situés communes de Parnay et de Souzay; — Prés et Quetiers, dans l'île Quatre-Sols, commune de Parnay; — une Maison, sise à Saumur, rue Pavée, n° 4; — et plusieurs RENTES FONCIÈRES; le tout arondissement de Saumur.

TRÈS BONS PRÉS, DITS

Pré - des - Frénelles

ET

PRÉ - ROUSSEAU

Subdivisés en 14 lots,

Situés : le premier commune de Beaumont-en-Véron, et le second commune de Savigny-en-Véron, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

Tous ces immeubles dépendant de la succession de feu M^{me} BECQUET de MARCONNAY, décédée en son domicile au château de Parnay, le 23 janvier dernier, seront mis aux enchères en quarante-un lots.

Total des mises à prix..... 179,272 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu, pour les immeubles situés dans l'arrondissement de Saumur, le dimanche 10 juillet 1887, à une heure du soir, au château de Parnay, commune de Parnay, par le ministère de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau;

Et pour les immeubles situés dans l'arrondissement de Chinon, le dimanche 17 juillet 1887, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^e LOYAU, notaire à Avoine, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

S'adresser, pour tous autres renseignements:

Soit à M^e ALBERT, avoué poursuivant la vente;
Soit à M^e BEAUREPAIRE, avoué co-cilicant;
Soit à M^{es} PASQUIER et LOYAU, notaires sus-nommés.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A VENDRE

Une MAISON et un JARDIN de 16 ares 50 centiares environ, situés rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Jouissance de suite.

S'adresser, pour traiter, à M^e AUBOYER, notaire, et à M. POITVIN, rue Juive, et, pour visiter, à ce dernier.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En totalité ou par lots,

Le dimanche 17 juillet 1887, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saumur, rue Gambetta,

Comprenant une vieille maison récemment restaurée, cour, vaste magasin, remis, hangars et jardins.

Cette propriété, d'une superficie totale de 1,100 mètres environ, a sur la rue une façade de 18 mètres. On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

A Vendre ou à Louer

PRÉSENTMENT

TRÈS BELLE HABITATION

Ville de Doué, joignant les bassins des Fontaines,

Situation splendide,

Construite au milieu d'un vaste terrain très bien planté; nombreux appartements très confortables; grande serre avec pavillons;

Servitudes complètes, bâtiments du jardinier ou concierge, écurie, remises, etc., etc.

Eau courante.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M. SENEUTE, expert à Doué.

Etude de M^e BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

A VENDRE

UNE MAISON

Avec grand Jardin et Pièce d'eau,

Situés à Saumur, route de Saint-Lambert, occupée par M. Raguideau;

Le tout contenant 1,000 mètres carrés environ.

S'adresser audit M^e BRUNET, notaire. (414)

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat;

Comprenant :

1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour;
Grande pelouse, canal d'eau vives, pièce d'eau;
Belle avenue de tilleuls;
2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué.

A VENDRE

Avec garantie,

CHEVAL alezan brûlé, genre cab. attelé et monté, taille 1 m 89, 10 ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, marchand, rue de la Fidélité, 40.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

Etude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 3 JUILLET 1887, à midi, dans une maison située à Brézé, rue de l'Eglise,

On vendra :

Draps, vêtements à usage d'homme et de femme, buffet à deux corps, tables, vaisselles, futaillies, grande cuve en chêne;
260 bouteilles de vieux vin de Brézé, vieille eau-de-vie de vin.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

A LOUER

Beaux Appartements

Chambres et Salons,

A Saumur, 18, rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A Louer de suite PROPRIÉTÉ

Dite de Plaisance

Au Pont-Fouchard (Bagneux),

Belle habitation en parfait état, jardin, beau clos de vigne bien planté, contenant 70 ares, appartenant à M. PAPIN-LEROY.

S'adresser en face, au vigneron PELTIER, ou à M^e BRAC, notaire.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des

Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

INJECTION PEYRARD. — M. le Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} JUILLET 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	80 70	80 60	Est	780	775	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	524 75	523
3 % amortissable	84 25	84 22	Paris-Lyon-Méditerranée	1225	1223	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	534 50	532 50	Est	381 50	382
4 1/2 %	103 47	103 40	Midi	1160	1160	— 1865, 4 %	523	524	Midi	397	391
4 1/2 % (nouveau)	108 60	108 65	Nord	1540	1540	— 1869, 3 %	414	414	Nord	405	406
Obligations du Trésor	515	515	Orléans	1293 75	1290	— 1871, 8 %	398 75	398	Orléans	399	399
Banque de France	4055	4085	Ouest	860	857 50	— 1875, 4 %	517	515	Ouest	396 50	391
Société Générale	453 75	455	Compagnie parisienne du Gaz	1328 75	1325	— 1876, 4 %	514	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	495 50	396 75
Comptoir d'escompte	1030	1033 75	Canal de Suez	2020	2016 25	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523	Paris-Bourbonnais	394	397
Crédit Lyonnais	562 50	562 50	C. gén. Transatlantique	510	510	Obligations communales 1879	480	480	Canal de Suez	582 50	580
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1372 50	1375	Russe 5 0/0 1870	102 35	102	Obligat. foncières 1879 3 %	476 50	476	Panama 6 0/0	455	456
Crédit mobilier	290	291 25				Obligat. foncières 1 83 3 %	384 50	384			
Canal Intér.-Panama	390	387 50									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.